Image not found or type unknown

Propriétaire trompé dans la vente

Par **mhlb28_old**, le **19/10/2007** à **18:51**

Bonjour
Nous avons acheté notre maison il y a un an et nous sommes en train de nous apercevoir que certains aménagemnts de la maison ont été fait sans déclaration à la mairie de travaux ou de permis de construire.
Que devons nous faire?
pouvons nous nous retourner contre les anciens propriétaires?
l'agence? le notaire?
personne ne nous as signalé que le garage, la vérande (à finir) et le cabanon de jardin n'avait fait l'objet d'une déclaration en mairie.
Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés